

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Sermon du Vendredi

Hazrat Khalifatullah Muwih. A. Azim (atba)

01 Mai 2020

07 Ramadan 1441 AH

Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la Salutation de paix, Hadhrat Muhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhoud, le Ta'ouz, et la Sourate Al-Fatiha, et il a ensuite axé son sermon sur:

La Valeur du Jeûne en Islam

Le mois béni du Ramadan est une faveur d'Allah pour les musulmans, mais ceci serait vraiment un bienfait que lorsqu'on le prendra en considération. Sans quoi il serait rien pour nous. C'est insensé que de crier « *Ramadan, Ramadan !* » et puis c'est tout. Dans un Hadith il est dit: « *Si les gens savaient ce que c'est le Ramadan, alors ils désireraient que l'année entière soit le Ramadan.* »

Il est dit également dans un autre Hadith que jeûner pendant le Ramadan et en plus trois jours de chaque mois éloigne du cœur les mauvaises intentions et les doutes.

Maintenant il fallait que cela rapportât de très grandes bénédictions pour que les Sahaba (ra) même en période de guerre durant le Ramadan prenaient toutes les précautions pour observer le jeûne.

Hazrat Salman (ra) raconte que le Saint Prophète (pssl) à la fin du mois de Chabân, leur a fait un discours en disant: « *Ô gens! Vous allez entrer dans un important mois, un mois béni, un mois qui contient une nuit qui est meilleure que mille mois.*

Allah a rendu son jeûne obligatoire et les prières faites au cours de ses nuits surérogatoires. Quiconque y accomplit une bonne œuvre surérogatoire est comme quelqu'un qui observe une action obligatoire en dehors de ce mois. Quiconque y accomplit une action obligatoire est comme quelqu'un qui accomplit 70 actions obligatoires en dehors du Ramadan. C'est un mois de patience. La patience sera récompensée par l'admission au paradis. C'est un mois de consolation mutuelle, mois au cours duquel la subsistance accordée au croyant est augmentée. Quiconque y donne à un jeûneur de quoi rompre son jeûne, obtiendra le pardon de ses péchés et l'affranchissement de l'enfer. Il sera récompensé pour cet acte sans que sa récompense initiale soit diminuée. »

En écoutant ceci les Sahaba disaient: « *Ô prophète d'Allah (pssl), nous n'avons pas tous quelque chose à donner [l'iftâr] à un jeûneur. »*

Le Saint Prophète (pssl) répondit: « *L'iftâr ne signifie pas de donner à manger à satiété car même en donnant une datte ou un peu d'eau, Allah (swt) vous accordera cette récompense. »*

Ce mois est divisé en trois décades:

- 1) La première décade est la bénédiction d'Allah.
- 2) La deuxième décade est le pardon d'Allah.
- 3) La troisième c'est la libération du feu de l'enfer.

Il y a quatre choses que l'on doit faire le plus souvent possible voire continuellement pendant ce mois. Deux d'entre elles seront pour le contentement d'Allah:

- 1) Attester qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah.
- 2) Solliciter Son pardon en grande quantité.

Et les deux autres que vous devez vous imprégner constamment:

- 3) Rechercher le paradis et
- 4) Chercher refuge contre l'enfer.

Ces quatre choses sont réunis dans la formule suivante: **Lâ ilâha illallah astaghfirullah as-'alukal jaanah wa aouzoubika minan-naar.**

Sachez que le jeûne, est l'abstinence (*imsak*) et l'exaltation (*rif'a*). Le jeûne a été appelé ainsi parce qu'il s'élève en degré au-dessus de toutes les autres œuvres d'adoration. Allah (swt) l'a élevé en niant toute ressemblance entre lui et ces œuvres. Il a placé la récompense de celui qui se qualifie par lui dans Sa propre main et la fait Sienne. Il a rattaché le jeûne à Lui-même, en lui toute ressemblance!

Le jeûne n'est pas un acte mais l'abandon d'un acte (*tark*). La négation de toute ressemblance est elle-même un attribut négatif ce qui renforce l'analogie entre le jeûne et Allah.

Allah Le Très-Haut a dit à son propre sujet: « **Rien ne Lui est semblable.** » (Sourate Achoura 42 : 12).

Il a nié qu'il puisse avoir un « semblable ». Aussi bien l'intellect crée que la loi sacrée indique qu'il n'a aucun semblable. Personne ne Lui ressemble. Il est Unique. Lui seul est Dieu, sans partenaire. C'est Lui Allah. Un point c'est tout !

Nasaï rapporte cette parole d'Abou Oumama: Je m'approchai de l'Envoyé d'Allah (pssl) et lui dis: « *Donne moi un ordre que je prendrai directement de toi.* » Il répondit: « *Adonne toi au jeûne, car il n'a pas de semblable.* » Il a nié que puisse lui être comparée une œuvre quelconque de celles que Dieu a prescrites à Ses serviteurs. C'est pourquoi Allah (swt) a dit: « *Tout acte du fils d'Adam lui appartient à l'exception du jeûne car celui-ci est à Moi et c'est Moi qui en paie le prix.* »

Le jeûne est un bouclier: si l'un d'entre vous jeûne un jour, qu'il s'abstienne ce jour là de propos indécents et de cris, de disputes vaines. Si quelqu'un l'insulte ou s'en prend à lui, qu'il dise: « *Je suis un homme qui jeûne, je suis jeûneur.* » Par celui qui tient l'âme de Muhammad (pssl) en Sa main, en vérité l'haleine qui sort de la bouche du jeûneur sera plus parfumée pour Allah, au jour de la Résurrection, que le parfum du musc. Deux joies appartiennent au jeûneur : quand il rompt son jeûne, il se réjouit de sa rupture (*bi-fitri-hi*) et quand il rencontre son Seigneur (swt) il se réjouit de son jeûne (*bi-sawmi-hi*).

Sachez que le jeûneur rencontre son Seigneur au moyen de la qualification « **rien ne Lui est semblable** »: d'une part, l'Envoyé d'Allah (pssl) a nié toute comparaison possible avec le jeûne selon le hadith de Nasaï, de l'autre (selon ce que le Coran dit de) Dieu, « **Rien ne Lui est semblable.** » La joie du jeûneur tient à son rattachement au degré de la non-similitude!

Dieu s'attribue le jeûne à Lui-même en disant : « ... à l'exception du jeûne, car celui-ci est à Moi ». C'est-à-dire : l'attribut *As-Samad*, qui indique l'indépendance (*tanzih*) à l'égard de la nourriture, n'appartient qu'à Moi; si Je te l'attribue, il exprime uniquement un aspect conditionné de la transcendance (*tanzih*), non la transcendance absolue qui ne convient qu'à Ma Majesté. C'est Allah (swt) qui est le prix du jeûne quand le jeûneur retourne vers son Seigneur et Le rencontre avec la qualification « **Rien ne lui est semblable** ». C'est-à-dire avec le jeûne. Ensuite le Législateur énonce à l'encontre du jeûneur une interdiction qui marque elle-même un abandon et une qualification négative, en disant: Qu'il s'abstienne de propos indécents, de disputes, de guerres remplies de haine et de jalousie, et des cris, des chants, d'élever haut la voix et de rire fort, ne montrer aucun respect pour ce mois de grâce et de bénédiction divine. Il n'a pas ordonné un acte mais interdit que l'on accomplisse certains actes. Comme le jeûne est une abstention, il y a ici une relation significative entre lui et ce qui est ainsi défendu au jeûneur.

Puis, on a ordonné à ce dernier de dire à celui qui l'insulte ou s'en prend à lui: « *Je suis jeûneur!* » - C'est-à-dire « *dans un état où j'abandonne cet acte que tu accomplis toi, Ô toi qui t'en prends à moi et qui m'injuries!* »

Sur l'ordre de son Seigneur, il s'élève (*nazzaha*) au-dessus de la riposte et annonce qu'il l'abandonne ; autrement dit qu'il n'y a chez lui ni insulte ni volonté de combattre. Mouslim rapporte ce hadith transmis par Sahl bin Sad: l'Envoyé d'Allah (pssl) a dit : « *En vérité, il y a dans le paradis une porte appelée Ar-Rayyân: c'est par celle qu'entreront les jeûneurs au jour de la Résurrection. Personne d'autre n'y entrera avec eux. L'on dira : 'Où sont les jeûneurs, pour qu'ils entrent par elle?' Lorsque le dernier d'entre eux sera entré, elle sera fermée et plus personne n'entrera par là.* »

Il n'a dit cela pour aucune œuvre ayant fait l'objet d'un ordre ou d'une défense à l'exception du jeûne. Il a montré clairement, par cette mention d'Ar-Rayyân, que les jeûneurs atteignent la perfection dans le domaine des œuvres d'adoration: ils

se qualifient par ce qui n'a pas de semblable et ce qui n'a pas de semblable est en réalité parfait.

Être ferme et endurant dans la foi décrit cet état du croyant où il est si épris de la foi en Dieu, qu'aucune épreuve ne peut le faire flancher ou succomber. Dans cet état, la droiture elle-même change d'aspect; en effet, l'effort exercé, la répugnance ou le dégoût généralement éprouvés au moment où l'on doit faire des œuvres pieuses disparaissent complètement, et désormais, l'effort n'est plus nécessaire. Dès lors, comme des aliments, les œuvres pieuses vont nourrir l'âme, et sans elles, l'âme périrait en quelque sorte. Ce degré de fermeté dans la foi, évidemment surhumaine, dépasse le cadre de l'effort humain, et ne peut être acquis par l'exercice de ce dernier. Comme l'âme, ce type de fermeté et d'endurance est un don, une grâce dont l'octroi ne relève que de Dieu.

Donc le jeûne est l'essence même et l'apogée de toute adoration. Il mène droit au but de l'existence. Il permet aussi à l'homme de remplir ses obligations envers les autres hommes ainsi qu'envers Dieu, d'une façon parfaite. Malheureux sont ceux qui vivront ce mois mais n'en tireront aucun profit et aucune bénédiction divine.

Rappelez-vous de faire toujours de telles supplications qui seront entendues au ciel. Les anges de Dieu diffusent ces supplications à travers le monde entier. Les membres de la Jamaat Ul Sahih Al Islam doivent considérablement haussé le niveau de leurs *Salât* (prières). Il faut que vous en fassiez de même pour le jeûne (*Sawm, Roza*).

Le jeûne est après le Hajj la plus distinguée des formes d'adoration (*d'Ibâdat*); le *fidya*, compte un aspect obligatoire et un aspect volontaire. Les portes de l'enfer qui selon les hadiths sont fermées pendant le mois du Ramadan sont en fait les cinq sens de l'homme. Le jeûne islamique est un bouclier contre les péchés. Négliger le jeûne est un manquement très sérieux. Habituez vos enfants à offrir au moins deux *Rakât* de la *Salât-ul-Tahajjoud* avant de prendre le *Sehri*.

Avant de terminer, je partage avec vous quelques révélations divines que j'ai reçu cette semaine. Les révélations sont en français, arabe et anglais ; alors je vous une traduction de ces révélations:

Bismillah-ir-Rahman-ir-Rahim

RÉVÉLATIONS DIVINES

Lundi le 27 Avril 2020 à 1.45pm après la prière du Zuhr (3^{ème} jour de jeûne), j'ai entendu dans le Bait-ul-Zikr une voix dire (en français) à haute voix dans un état de vision (*Kashaf*) :

**« Tu es le Khalifatullah sur cette terre,
Tout comme Hazrat Adam (as) l'était à son époque.
Je te bénis et Je te protégerai et Je te donnerai la victoire.
Aujourd'hui c'est un jour béni ; Les gens trouvent en toi que tes défauts,
Mais Moi Je vois que ton Amour pour Moi.
Petit à petit, Je transformerai tes défauts en bonnes qualités.
Tu es devenu le roi de la terre ; Je t'enseignerai le règne de Mon Trône. »**

Mercredi le 29 Avril 2020 après les prières du Tarawee, j'ai reçu cette révélation (en anglais) avant d'aller me coucher : **« Le Mohyuddeen Khalifatullah est venu transformer un monde associé en un mot universel, à savoir « Laa Ilaaha Illallah ». Le meilleur des hommes est celui qui reconnaît Mon Unicité. Le meilleur des hommes est celui qui accepte ce que Je leur ai envoyé, pour eux sans discuter. »**

Et Jeudi le 30 Avril 2020 à 4.35pm (6^{ème} jour de jeûne), j'ai reçu ces *dôas* (prières) en arabe et l'anglais :

**Rabbijalnee ghaaliban alaaghairee
Rabbih faznee fa-innal qawma yatta-dhu-nanee sukh-ratan.**

*Ô mon Seigneur, renforce-moi [et fais-moi avoir le dessus] sur mes adversaires.
Ô mon Seigneur, protège-moi, car cette nation a décidé de se moquer de moi.*

Je fais beaucoup de *dôas* pour vous, afin que vous profitiez au maximum ce mois béni du Ramadan, *Incha-Allah*. Qu'Allah vous comble tous de Ses bienfaits et vous fasse entrer dans Sa Miséricorde et vous fasse témoigner de ce lien exceptionnel qui rattache le jeûneur musulman sincère à Lui. *Incha-Allah, Amîne.*